

FICHE DESCRIPTIVE

TRAITEMENT DES DÉCHETS



Traitement des déchets :
Les produits Superwool®
peuvent être traités dans des
décharges pour déchets non
dangereux

En pratique, les usagers de la Superwool® ne devraient pas rencontrer de difficulté, ni de hausse des coûts pour le traitement des déchets fibreux.

Traitement des déchets : Les produits Superwool® peuvent être traités dans des décharges pour déchets non dangereux

Résumé des points-clés

- Le traitement des déchets de matériaux dans les Etats Membres de l'UE est contrôlé par la mise en œuvre d'un certain nombre de Directives.
- Les déchets contenant plus de 0.1% de FCR sont classés dangereux suivant la Directive 91/689/EC. Les déchets FCR provenant de la production ou l'utilisation doivent être maniés et traités par une société de traitement des déchets agréée et placés sur un site d'enfouissement des déchets dangereux approuvé. La Directive 1999/31/EC autorise le traitement de tels déchets sur des sites d'enfouissement des déchets non dangereux si, et seulement si, les essais de lixiviation montrent qu'il n'y a aucun risque de contamination pour les sols et les nappes phréatiques.
- Chaque Etat Membre de l'Union Européenne est responsable de sa propre mise en application des directives relatives aux déchets. Par conséquent, les normes locales et les restrictions sur le traitement des déchets varient considérablement d'un pays à l'autre.
- En pratique, de nombreux usagers des produits FCR ont connu une forte hausse des coûts parce que les sites de traitement des déchets ne sont pas agréés, ou aménagés pour traiter des déchets dangereux.
- Les déchets contenant des produits fibreux Superwool® peuvent être traités sur des sites d'enfouissement de déchets non dangereux.
- Les produits Superwool® qui ne contiennent pas de liants organiques peuvent être considérés comme des déchets de matériaux à base de fibre de verre (Code des déchets européen 10 11 03).

En pratique, les usagers de la Superwool® ne devraient pas rencontrer de difficulté, ni de hausse des coûts pour le traitement des déchets fibreux.

C'est un net avantage pour les usagers des produits Superwool® par rapport aux utilisateurs de produits FCR.

Quelques exemples dans des pays différents

1. En Allemagne, les déchets des produits Superwool® sont considérés comme des déchets inertes et peuvent être traités sur des sites d'enfouissement de déchets non dangereux selon l'ordonnance relative à l'enfouissement des déchets (DepV) §6 et 7 et sous le §3 de l'ordonnance relative au stockage des déchets (AbfAbIV).
2. Au Royaume-Uni, l'Agence Environnementale considère les produits Superwool® comme étant des déchets de matériaux à base de fibre de verre tant qu'ils ne contiennent pas de liants organiques ou qu'ils ne sont pas contaminés par d'autres matériaux dangereux.
3. En France, la Directive 1999/31/EC1 n'a pas encore été mise en œuvre. Cependant, un arrêté du 30 Décembre 2004 indique que les déchets inertes peuvent être stockés dans une décharge industrielle de déchets inertes s'ils répondent aux limites des essais de lixiviation mentionnés dans l'appendice 2.

Recommandations pour le maniement et le traitement des déchets des produits Superwool®

- Maniez les déchets avec précaution pour éviter leur propagation. Mouiller (humecter seulement) les déchets permet de réduire les émissions de poussières.
- Ne laissez pas les déchets s'accumuler autour du poste de travail.
- Sur le lieu de travail, placez les déchets dès leur production dans un conteneur fermé adéquat ou dans un sac plastique.
- Une fois rempli, scellez les conteneurs ou les sacs plastiques avant leur enlèvement.
- Les essais de lixiviation peuvent être nécessaires pour démontrer que les déchets ne polluent ni la nappe phréatique, ni les sols. Les déchets des produits Superwool® peuvent contenir des matériaux organiques ou d'autres polluants.
- Ne mélangez pas les déchets des produits Superwool® avec des déchets dangereux.
- Le producteur des déchets est responsable de leur traitement. Dans la plupart des juridictions, la société de traitement des déchets ou les transporteurs doivent tenir un registre et fournir les bordereaux au site d'enfouissement des déchets afin de vérifier le traitement.
- S'assurer qu'une copie de bordereau de traitement vous soit transmise par la société de traitement afin de s'assurer du bon traitement du déchet.
- Les déchets des produits Superwool® peuvent être contaminés par des substances dangereuses pendant leur utilisation normale. Dans de tels cas, demandez conseil à un spécialiste.

Superwool® Plus™

Insulating fibre

Caractéristiques

Une solution élaborée unique

Technologie brevetée

Des laines d'isolation haute température (gamme de produits Superwool) non classées d'après le règlement (CE) No 1272/2008

Conductivité thermique réduite

Jusqu'à 30% de fibres en plus

Moins de shots

Index de fibres élevé

Meilleure résistance mécanique (ne se déchire pas)

Maniabilité améliorée

Doux au toucher

Utilisation de matières premières pures sélectionnées

Réduction de la densité pour une performance identique

Épaisseur plus fine pour une isolation comparable

Résistant aux vibrations

Une solution environnementale

Une production mondiale

Avantages

Porte les qualités d'isolation au-delà des performances habituelles

Formule chimique contrôlée

Pas de restriction d'utilisation. Pas de dispositions spéciales nécessaires pour le contrôle des poussières, peut être mis à disposition du grand public et est classé comme déchet non dangereux pour l'élimination

Isolation améliorée de 20%

Prévention efficace des transferts thermiques et meilleure résistance mécanique

Espace de travail plus propre

Jusqu'à 20% de réduction de la conductivité thermique qui se traduit par une économie d'énergie accrue

Facilité d'installation permettant un gain de temps et moins de déchets

Satisfaction des opérateurs

Moins d'irritation mécanique de la peau

Température de classification plus élevée, faible retrait et qualité homogène

Gain de poids jusqu'à 25%

Plus d'espace de travail à l'intérieur de l'installation

Assure une durée de vie longue en environnement vibratoire. Fonctionne là où les autres produits échouent

Economies possibles sur le traitement des déchets

Disponibilité

Droits d'auteurs et protection de l'information

Morgan Thermal Ceramics a fourni tous les efforts possibles pour garantir la justesse des informations communiquées dans le manuel technique à la date de publication. Cependant, quelques erreurs ou omissions sont possibles. Auquel cas Morgan Thermal Ceramics vous présente ses excuses.

Morgan Thermal Ceramics ne prétend ni ne garantit aucunement, ni de manière explicite ni implicite, la justesse ou la complétude du contenu de ce manuel, et se réserve le droit de procéder à des modifications sans préavis.

Morgan Thermal Ceramics, ainsi que ses filiales, associés, directeurs, responsables, employés ou agents de production ne sont aucunement responsables en cas de dommages directs, spécifiques, indirects ou conséquents, ou tous autres dommages, ni pour aucun coût ou dépense résultant de l'utilisation du contenu de ce manuel.

Toutes les décisions (incluant mais non restrictive aux décisions d'investissement) éventuellement basées sur les informations de ce manuel sont de l'entière responsabilité du lecteur. Aucune information dans ce manuel ne constitue une invitation ou un conseil concernant des décisions d'investissement en actions ou de titres de Morgan, ou de ses filiales ou associés ou autres accords sur les actions et sécurités

Les liens figurant dans la troisième partie contenant les informations sur Morgan Thermal Ceramics et/ou ses filiales et associés sont fournies pour la convenance du lecteur uniquement. Morgan Thermal Ceramics n'est pas l'éditeur de telles informations et n'en est aucunement responsable. Les informations contenues dans ce manuel technique sont à titre d'informations seulement. Adressez-vous à Morgan Thermal Ceramics directement pour plus d'informations ou des conseils sur des détails spécifiques des produits.

Fiches techniques et fiches d'hygiène et de sécurité:

Pour plus d'informations sur nos produits, veuillez vous rendre sur notre site internet : www.morganthermalceramics.com, et dirigez-vous dans la section Fiches de Données Techniques dans la section Informations des Fiches de Données de et Sécurité des Matériaux.

Les valeurs données ci-dessous sont des VALEURS TYPES MOYENNES obtenues selon des méthodes tests approuvées, et sont sujettes à des variations de fabrication normales. Les limites d'utilisation actuelles dépendent des applications, des constructions, de la stabilité thermique des fibres, du système d'ancrage etc... Elles sont fournies en tant que services techniques et sont sujettes à des modifications sans préavis. Donc les données ci-dessous ne devraient pas être utilisées à des fins de spécification. Consultez votre bureau Morgan Thermal Ceramics pour obtenir les informations actuelles ou visitez notre site internet : www.morganthermalceramics.com

SUPERWOOL® est une technologie brevetée pour les laines isolantes haute température développées pour une faible biopersistance (informations sur demande). Ce produit peut être protégé par l'un ou plusieurs des brevets suivants ou leurs équivalents étrangers:

Les produits SUPERWOOL® PLUS™ sont protégés par les numéros de brevets suivants :
US5714421, US5994247, US6180546, US7259118, et EP0621858.

Les produits SUPERWOOL® 607HT™ sont protégés par les numéros de brevets suivants :
US5955389, US6180546, US7259118, US7470641, US7651965, US7875566, EP0710628, EP1544177, and EP1725503

Une liste de numéros de brevets est disponible sur demande à l'entreprise Morgan Crucible plc.

For all enquiries please contact: marketing.tc@morganplc.com

www.morganthermalceramics.com

This document is an extract from Morgan Thermal Ceramics Superwool Plus Insulating Fibre Technical Manual. Copyright © 01.11.11